

Décision n° NA-000-21-00292-00

Portant agrément au titre de l'engagement de Service Civique

La Présidente de l'Agence du Service Civique

Vu le code du service national, notamment son titre I^{er} bis ;

Vu la décision NA-000-18-00162-00 du 26 juin 2018 délivrée dans le cadre de l'agrément initial au titre de l'engagement ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 10 juin 2021 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1^{er}

L'association dénommée ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE dont le siège social est situé 12, place Georges Pompidou 93167 NOISY-LE-GRAND CEDEX (N°SIRET : 77567559800665) est agréée, pour une durée de trois ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de Service Civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en Service Civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Education pour tous	3	A	Contribuer au développement du scoutisme laïque.
Culture et loisirs	4	A	Participer à des animations socio-éducatives (Bénin, Côte d'Ivoire, Madagascar).
Culture et loisirs	4	B	Participer à l'animation et à l'accompagnement d'événements éducatifs, écologiques et citoyens.
Environnement	6	A	Promouvoir l'éco-citoyenneté par la valorisation et l'animation des espaces naturels.

Article 3

L'organisme mentionné à l'article 1^{er} est autorisé avant le 31 décembre 2021 à engager 229 mois de service et à consommer 80 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report.

Article 4

L'organisme mentionné à l'article 1^{er} est autorisé, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 à engager 121 mois de service et à consommer 121 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report.

Article 5

La présente décision pourra, en cours d'exécution, être révisée à l'initiative de l'administration, au regard en particulier du niveau d'exécution des autorisations accordées.

Article 6

Le directeur général de l'Agence du Service Civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 18 OCT. 2021

La Présidente de l'Agence du Service Civique



Béatrice ANGRAND

Annexe : Calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Les tableaux ci-dessous détaillent :

- Le nombre, à titre indicatif, d'entrées mensuelles de volontaires selon la durée des missions.
- Les données, en mois, portées aux articles 3 et 4 soit :
 1. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à **engager** correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions dans leur totalité arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.
 2. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à **consommer** correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.

Comme indiqué dans le courrier d'accompagnement, l'accueil des volontaires par durée de missions tel que prévu dans les calendriers indicatifs ci-dessous ne peut être anticipé.

La 1^{ère} année de l'agrément correspondant à la période comprise entre la date de signature de l'agrément et le 31/12 de cette même année (article 3) :

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
10/2021	3	5	12	0	0	0	0	20
11/2021	0	0	10	0	0	0	0	10
TOTAL	3	5	22	0	0	0	0	30
Durée cumulée des engagements autorisés (en mois)	18	35	176	0	0	0	0	229
Durée cumulée des consommations autorisées (en mois)	9	15	56	0	0	0	0	80

La 2^{ème} année de l'agrément correspondant à la période comprise entre le 01/01 et le 31/12 de l'année suivant la date de signature de l'agrément (article 4) :

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
02/2022	0	5	0	0	0	0	0	5
03/2022	0	2	4	0	4	0	0	10
TOTAL	0	7	4	0	4	0	0	15
Durée cumulée des engagements autorisés (en mois)	0	49	32	0	40	0	0	121
Durée cumulée des consommations autorisées (en mois)	0	49	32	0	40	0	0	121

NA-000-21-00292-00

L'Association déclarée, reconnue d'utilité publique
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE

Coordonnées de la personne en charge du dossier d'agrément transmises à l'Agence de Services et de Paiement pour la gestion des habilitations ELISA

CIVILITE : Madame

NOM : AUGER

PRENOM : Maud

FONCTION : directrice des méthodes éducatives

TELEPHONE : 0669924973

COURRIEL : maud.auger@eedf.fr